

- Sur le site de la soleam, nous pouvons lire : "Le développement durable se situe en effet au cœur du projet de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, dont la finalité est de devenir le premier Ecoquartier labellisé de la ville de Marseille" Pourriez-vous me dire où en est ce projet ? Notamment sur la question de la labellisation ? Et m'indiquer à quand remonte la première phase de construction du quartier ?

Le projet amorce la deuxième phase de développement de la première centralité, Mirabilis, dont la première phase de construction a eu lieu entre 2009 et 2011. Concernant l'ambition de devenir un Ecoquartier labellisé, il faut rappeler que ce projet d'aménagement dont le dossier de création a été approuvé en 2004, par la Ville de Marseille, avait initialement pour objectif de développer un quartier à « caractère environnemental ». L'approbation de la Charte Qualité Marseille en 2007 déclinée pour la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe la même année, a marqué une première évolution dans l'ambition de ce projet. L'approbation de la nouvelle Charte pour la qualité environnementale en 2012, plus ambitieuse que la précédente, a constitué une étape importante dans la démarche d'amélioration en continu. Ainsi en 2015, un dossier de candidature a été déposé dans le cadre de la labellisation Ecoquartier sur le périmètre du cœur de quartier Mirabilis (partie Est – îlot 25). Toutefois, à l'époque dans ce secteur aucun chantier n'avait démarré ce qui ne permettait pas d'entrer dans la démarche (la labellisation est une procédure sur plusieurs années). En effet, en 2015, les projets sélectionnés devaient obligatoirement s'inscrire dans l'étape 2 (début de chantier). A présent les chantiers ayant démarré dans ce secteur (courant 2016/2017), le dépôt d'une nouvelle candidature doit s'envisager avec le concédant de l'opération, la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016.

- Il semble qu'un écoquartier se doit de mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne. Pourriez-vous me préciser comment cela a été mis en œuvre ? Avec quels acteurs ? Me détailler les rencontres réalisées ? Y a-t-il un médiateur, et si oui, lequel ?

En effet, la « gouvernance » est le quatrième pilier du développement durable ainsi dans le cadre de la démarche d'amélioration en continu, évoqué précédemment, la Ville de Marseille (concedante à l'époque) a décidé en 2011 de mettre en place une démarche de médiation de proximité pour accompagner le développement et la mise en œuvre de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe. Cela s'est traduit notamment, par la mise en place de Comités de Suivi avec les représentants de la société civile (CIQ, Comité de Quartier, représentants de conseils syndicaux, associations) et la désignation en 2012 d'un Médiateur qui accompagne l'Aménageur dans sa mission de communication et de médiation avec les habitants représentants de la société civile.

Avec les Comités de Suivis, qui se sont réunis 8 fois depuis 2011, les ateliers participatifs font partie des principaux outils de médiation mis en place. Ils permettent notamment :

- de donner sur des thèmes prédéfinis une information précise et actualisée ;
- d'échanger avec les participants pour recueillir leurs avis, leurs besoins et leurs attentes et établir un dialogue constructif ;
- de répondre aux interrogations des participants avec l'appui d'intervenants techniques spécifiques ;

Depuis 2012, 5 ateliers participatifs ont été organisés sur différentes thématiques, suivant les demandes des représentants de la société civile, telle que : les déplacements, l'urbanisme à travers le développement du cœur de quartier Mirabilis, la préservation et la mise en valeur du patrimoine dans le Domaine Montgolfier (Travaux de la Bastide, plan de gestion, insertion de la voie U240), les jardins partagés, les équipements....

En 2016 les évènements/actions suivants ont été organisés :

- Comité de suivi le 02 février 2016
- Réunion propreté sur site avec les services de la Métropole 26 janvier 2016
- Atelier d'information sur les équipements 16 mars 2016
- Visite du quartier avec les représentants de la société civile le 30 mars 2016
- Réunion pour les habitants de l'Avenue des Pâquerettes préalablement au démarrage des travaux le 06 avril 2016
- Réunion d'information sur le projet U240 à l'attention des résidents de la Margeray le 16 novembre 2016.

Une boîte de dialogue active offrant la possibilité aux habitants représentants de la société civile de signaler et faire remonter des difficultés ou des interrogations au sujet de la ZAC à laquelle médiateur et aménageur tentent de répondre dans les meilleurs délais, a également été mise en place.

Le Médiateur est représenté par l'agence Artkom.

- Les transports doux semblent devoir être privilégiés dans un écoquartier (transports en commun et vélo), qu'est-il fait en ce sens ? (Il semblerait que le quartier Mirabilis soit assez mal desservi, et les pistes cyclables inutilisables à cause des voitures garées dessus).

En effet, la question des déplacements et en particulier des modes doux est une préoccupation essentielle dans un projet d'aménagement durable. Ainsi, afin de favoriser le développement de la pratique des modes doux, une large place sera faite au piéton dans tous les espaces publics et un réseau de piste cyclable sera créé. La création de ce réseau est en cours. Si

nécessaire du mobilier urbain pourra être installé pour lutter contre le stationnement anarchique qui empiète sur les pistes cyclables.

La desserte du nouveau quartier par les transports en commun est naturellement prévue en lien avec la Direction des transports de la Métropole et la RTM. Toutefois, compte tenu de la configuration des voies du secteur des Hauts de Sainte-Marthe et du Merlan, l'arrivée du bus dans la ZAC nécessite au préalable l'élargissement de la traverse Camp Long (hors ZAC). En 2014, la Métropole a confié un Mandat à la Soleam pour réaliser ces travaux qui vont démarrer au cours du mois de juillet 2017 et s'achever au 4^{ème} trimestre. Au vu de cet élément essentiel et de l'aboutissement prochain de ce déblocage, SOLEAM travaille en lien avec la RTM pour qu'une ligne de bus puisse desservir la centralité Mirabilis au cours du 1^{er} trimestre 2018. En outre, l'avenue du Parc sera prolongée en limite du domaine Montgolfier (voie U 240) pour offrir un accès qualitatif et mieux dimensionné à l'opération d'aménagement dans son ensemble et au quartier Mirabilis en particulier. Dans le cadre de ce projet, l'ancienne traverse Cade sera remise en service et aménagée pour accueillir exclusivement les modes de déplacements doux (vélos et piétons). Les travaux de la voie U 240 démarreront à l'automne pour s'achever fin 2018.

- Je lis que le quartier se veut attractif économiquement en favorisant l'innovation.

L'ambition des exigences du cahier des prescriptions environnementales de la Charte Qualité Environnementale, notamment en matière d'architecture bioclimatique, d'économie d'énergie, de protection acoustique ou encore de recours à l'utilisation des énergies renouvelables, est un des moteurs de l'incitation à l'innovation pour des procédés constructifs plus durables. Concrètement cela se traduit par la réalisation d'un groupe scolaire à énergie positive (BEPOS) par la Ville de Marseille, sur un autre projet (foyer de vie pour adultes handicapés développé par l'Association Régionale pour l'Intégration) cela a donné lieu à la mise en place d'un système de Production de l'eau chaude solaire et d'électricité photovoltaïque par des panneaux hybrides, développés par une start-up d'Aix-en-Provence, ou encore dans le cadre de la gestion des eaux pluviales par la mise en place de système de rétention innovant en toiture terrasse (Nidarooof structurée en nid d'abeille).

Des implantations d'entreprises sont-elles prévues ?

La création de commerces et de services de proximité est prévue. Des démarches sont notamment en cours pour l'implantation d'une moyenne surface de proximité dans le cœur de quartier Mirabilis en rez-de-chaussée d'un bâtiment en construction.

Sur les 10 000 nouveaux habitants attendus, combien ont déjà investi leurs logements ?

A ce jour dans la centralité Mirabilis, environ 660 logements ont été construits et sont habités.

Des équipements publics ainsi que des commerces et services de proximité sont prévus pour répondre à cette nouvelle population. Pouvez-vous me préciser lesquels ?

SOLEAM travaille aujourd'hui avec de nombreux acteurs et partenaires pour permettre le développement et l'implantation d'équipements publics, de commerces et de services de proximité. 1700 m² SDP sont réservés au sein du cœur de quartier à cet effet. Ainsi, nous étudions la possibilité d'implanter une crèche ainsi qu'un centre social en rez de chaussée des prochains bâtiments du cœur de quartier Mirabilis pour asseoir sa fonction de centralité, et nous sommes également présents et mobilisés pour favoriser l'arrivée de commerces de proximité sur ce site (moyenne surface alimentaire comme évoqué ci-dessus, boulangerie ou autre...) pour proposer à terme une gamme de services variés aux habitants. Toutefois l'implantation de commerces de proximité nécessite que le cœur de quartier ait atteint une certaine échelle pour qu'ils puissent être pérennes ; nous pensons donc que ces dossiers pourront aboutir avec les prochaines livraisons de bâtiment.